PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE ONZE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Effectué le **19 octobre 2011** dont les objets sont de corriger le titre du règlement 627 et de faire une modification à la résolution 469-10-11.

RÈGLEMENT 627

NATURE DE LA CORRECTION

Modifier le titre du règlement 627 afin que ce dernier soit remplacé par le titre suivant :

Règlement numéro 627, code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Saint-Colomban.

MODIFICATIONS

Il apparait clairement à la face même des documents soumis à l'appui de la décision du Conseil municipal que le titre du règlement aurait du être : Règlement numéro 627, code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Saint-Colomban;

En conséquence, maître Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, modifie le titre du règlement 627 de façon à ce qu'il se lise comme suit :

- Règlement numéro 627, code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 469-10-11

NATURE DE LA CORRECTION

Modifier la résolution 469-10-11 afin de remplacer le nom de famille de monsieur Robert Denaly par le nom de famille suivant :

Robert **Delaney**.

MODIFICATIONS

Il apparait clairement à la face même des documents qu'une erreur est survenue lors de la transcription du nom de famille;

En conséquence, maître Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, modifie la résolution 469-10-11 afin de remplacer Robert Denaly par Robert Denaley :

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et, j'ai signé à Saint-Colomban, ce dix-neuvième jour d'octobre deux mille onze.

_____

Me Stéphanie Parent
Greffière